



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JANVIER 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT-TROIS JANVIER A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	9	9

Date convocation	Date affichage	N° délibération
14/01/2026	14/01/2026	2026/07

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMETCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULURIER Gilles

Absents : DRAGNEA Cindy, CHATELAIN Éric, GARDET-CADET Michel

Secrétaire : OMETCHENKO Luc

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2026/07

APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L5211-17 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES 73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention des adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **ACCEPTE** la modification des statuts proposée par Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
OMELTCHENKO Luc

Transmis au contrôle de légalité
Le 26 JAN. 2026

Publié le 26 JAN. 2026